

ENRÉGISSTRÉ conformément à l'Acte du Parlement du
Canada, en l'année 1871, par JÉRÉMIE LAMONTAGNE, au
Bureau du Ministre de l'Agriculture.

B
CL
O
A
et
cou
règ
A
po
sou
à l
da
ad
qu
ter
pr
sig
re
me
tré
co